

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/12/2021

Dossier complet le :

10/12/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0365

1. Intitulé du projet

Projet d'Agrinergie "Liman", 3 MWC d'ombrières photovoltaïques sur des parcelles viticoles de l'EARL Clément René & Fils, à Mornas (84).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Akuo Western Europe & Overseas

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARCELIN Steve, directeur général d'Akuo Western Europe & Overseas

RCS / SIRET

8 5 3 9 9 6 7 5 9 0 0 0 1 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°30 : Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	Installations sur ombrières photovoltaïques d'une puissance égale à 3 MWC.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installations d'ombrières photovoltaïques trackers surélevées à 3,1 m au-dessus des parcelles viticoles, pour une puissance totale de 3 MWC.

Le projet n'entraîne aucune démolition car il s'implante sur un foncier agricole. Les parcelles sont aujourd'hui cultivées pour moitié en grandes cultures (rotation d'orge de printemps) et pour moitié en pépinière et vigne. L'exploitant agricole souhaite remplacer les pieds de vigne actuels, qui ont plus de trente ans, par de nouveaux pieds afin de conserver de bons rendements et une bonne résistance aux maladies cryptogamiques. Ainsi, l'arrachage des pieds de vigne restants est prévu, que le projet photovoltaïque aboutisse ou non.

4.2 Objectifs du projet

L'installation des ombrières photovoltaïques au-dessus des vignes permettra de produire de l'électricité renouvelable tout en accroissant la résilience de l'exploitation Clément René & Fils face au changement climatique et aux défis associés. En particulier, les ombrières :

- apporteront une protection physique contre les événements climatiques extrêmes (grêle, pluies, vents forts) ;
- réduiront les stress hydrique et thermique des plants de vigne (ombrage, réduction de la température, hausse de l'humidité) ;
- permettront un meilleur contrôle des maturités du raisin par pilotage des ombrières, et ainsi un gain en qualité de la production ;
- permettront de réduire les dégâts et pertes de production inhérents en cas de catastrophes climatiques (orages de grêle, canicules, gelées tardives) et ainsi de diminuer la variabilité de la production d'une année à l'autre et donc de sécuriser les revenus de l'exploitant agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 6 mois seront séquencés en 4 phases :

- 1- Préparation du site (arrachage des pieds de vigne restants, débroussaillage si nécessaire) ;
- 2- Travaux de libération des emprises : terrassement, nivellement, aménagement de la base vie, des pistes et des fondations des locaux techniques ;
- 3- Installation des structures photovoltaïques, des locaux techniques et des autres ouvrages (clôture, citernes, portails).
- 4- Plantation des nouveaux pieds de vigne, réalisée une fois les structures photovoltaïques installées. Un travail du sol sera nécessaire au préalable pour préparer au mieux le terrain à la plantation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois raccordée au réseau électrique et mise en service, la centrale Agrinergie produira de l'électricité grâce aux ombrières. Cette électricité sera directement réinjectée sur le réseau.

Des interventions de maintenance préventive seront prévues régulièrement sur site afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation. Egalement, de la maintenance corrective pourra être nécessaire dans certains cas, nécessitant le déplacement ponctuel d'un technicien sur place.

L'activité agricole, qui commencera dès la fin des travaux, sera menée en parallèle de l'activité de production électrique, les deux étant compatibles du fait des structures prévues.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance installée.	3 MWc
Superficie clôturée.	106 000 m2 incluant les zones de chantier
Surface de plancher du projet (locaux techniques).	50 m2
Surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques.	16 000 m2
Hauteur des ombrières (en point central).	3,10 m
Espacement pieu à pieu entre chaque rangée d'ombrières.	9,6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin du Petit Frigoulet, lieu-dit le Petit Liman
84550 Mornas

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 4 4 ' 4 4 " 44 Lat. 4 ° 4 ' 4 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre du PPRi Aygues, Meynes et Rieu en zonage rouge clair et vert correspondant à un aléa faible et compatible avec les unités de production d'énergie photovoltaïque au sol. Le PPRi Aygues, Meyne et Rieu est approuvé par arrêté du 24 février 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté inter-préfectoral n°26-2017-01-18-002 de classement en zone de répartition des eaux (ZRE) du sous-bassin hydrographique de l'Eygues provençale et d'une partie du système aquifère des alluvions des plaines du Comtat-Eygues.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 200 mètres à l'est du site Natura 2000 Directive Habitats "Rhône aval", à 4,2 km au nord-est du site Natura 2000 Directive Habitats "La Cèze et ses gorges", et à 4,3 km au sud-est du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Marais de l'île Vieille et alentour".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet d'Agrinerie s'implante sur des terres agricoles, cultivées sans interruption depuis plusieurs décennies. Considérant ce contexte, les perturbations et dégradations de la biodiversité par le projet peuvent être considérées comme négligeables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : aléa faible. Le projet sera conforme à la réglementation édictée par le PPRi en vigueur, autorisant le photovoltaïque sous réserve que : - Les installations résistent aux pressions hydrauliques pour la crue de réf. ; - Le projet n'entrave pas le libre écoulement des eaux et ne réduise pas le champ d'expansion des crues ; - Les équipements et réseaux sensibles à l'eau soient situés au minimum 0,2m au-dessus de la côte de réf. ; - Un dispositif de mise hors tension en cas de crue soit intégré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase de construction (6 mois). Des camions sont alors nécessaires pour la livraison du matériel sur site. Pendant l'exploitation, les interventions des équipes d'exploitation et de maintenance n'engendre pas de trafic routier supplémentaire, un seul véhicule léger étant en général suffisant.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux, les engins de construction peuvent être à l'origine de bruits. Les riverains du projet seront consultés et informés lors du commencement des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura aucune nuisance sonore en phase d'exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet d'Agrinergie s'implante sur des terres agricoles et son objectif est non seulement de maintenir, mais aussi de pérenniser et renforcer l'activité agricole en place grâce aux synergies existantes entre les avantages procurés par les structures photovoltaïques et les enjeux de la viticulture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera réalisé sur des parcelles agricoles dont la production sera pérennisée et renforcée grâce à la mise en oeuvre de celui-ci.

Les travaux s'effectueront sur une période continue, en journées ouvrables. Une concertation de voisinage sera effectuée préalablement au lancement du chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous considérons que ce projet, concernant une superficie relativement restreinte et s'implantant sur un foncier agricole cultivé sans interruption, devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, l'activité agricole est conduite en agriculture conventionnelle depuis plusieurs décennies et le projet ne se situe dans aucun zonage réglementaire ou d'intérêt écologique ; les enjeux de biodiversité présagés sont faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le,

09/12/2021

Signature

Steve Arcelin, directeur général d'Alteo Western Europe & Overseas.

P.O.

Paul Boufils, chef de projets

